
**VILLE DE
PROVINS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE
DU MERCREDI 18 DECEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 18 décembre à 19h, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

| | |
|-----------------------------|---|
| Etaient présents | M. LAVENKA, M. JEUNEMAITRE, Mme CANAPI, M. PATRON, Mme PRADOUX, M. MARCHAND, Mme BAALICHERIF, M. PERRINO, Mme RAMEAUX, Mme ROUVEYRE, Mme MARTIN, Mme CAMUSET, M. JIBRIL, M. PERCHERON, M. GAUFILLIER, M. DEMAISON, Mme SPARACINO, Mme MAHIEU, M. VAUVRE, Mme DAMEME, M. RAFIK, Mme HOTIN-LETANG, Mme ENAMA, Mme MORIN, M. BOUDIGNAT, Mme PETROFFE, M. DELVAUX, Mme PINEAU-LUMONI, M. HAMMOUMI |
| Excusé(s) représenté(s) | M.BENECH, conseiller municipal, par Mme PRADOUX Mme OCANA, conseillère municipale, par M. LAVENKA M. ROUSSEAU, conseiller municipal, par Mme CANAPI M. GRAJQEVCI, conseiller municipal, par Mme RAMEAUX |
| Excusé(s) non Représenté(s) | / |
| Absent(s) | / |
| Secrétaire de séance : | M. DELVAUX |

| | |
|---|-----|
| . Nombre de Conseillers en exercice : | 33. |
| . Nombre de Conseillers présents : | 29. |
| . Nombre de Conseiller(s) représenté(s) : | 4. |
| . Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) : | 0. |
| . Nombre de Conseiller(s) absent(s) : | 0. |
| . Date de la convocation : 12.12.2024 | |

---oooOooo---

N° 2024.93

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PROVINS AU TITRE DE L'ANNEE 2025**

La séance continuant,

Le Maire expose au Conseil :

- Considérant le budget prévisionnel établi par le Centre Communal d'Action Sociale, il ressort pour l'année 2025 le besoin d'une subvention d'un montant prévisionnel de 16 500€ pour exercer les missions qui lui sont confiées telles que :
 - L'aide sociale facultative (aides et secours en faveur des publics en difficulté, les bons de Noël pour les personnes âgées).
- Cette subvention sera versée en fonction des besoins de trésorerie et le montant de cette subvention sera ajusté après le vote du compte administratif par le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale. Pour rappel, la subvention versée en 2024 était de 21 500€.
- L'activité de CCAS est en progression. L'attribution d'aides financières n'est plus la seule réponse apportée aux usagers. Les travailleurs sociaux du CCAS sont dans une démarche d'accompagnement budgétaire, d'ouverture de droits et de montages financiers auprès d'autres partenaires, ce qui explique une diminution de la subvention sollicitée. Il est priorisé un suivi des usagers, un travail de prévention plutôt qu'une aide ponctuelle.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : (33 voix "pour") :

- ⇒ D'attribuer une somme de 16 500€ au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Provins au titre de la subvention de fonctionnement, calculée au plus juste pour l'année 2025.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les actes aux effets ci-dessus.

**Ainsi fait et délibéré,
Pour expédition conforme,**

Le Maire,


Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Mairie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Acte déclaré exécutoire après affichage le 19/12/24 réception à la Préfecture de Seine et Marne, le 20.12.2024



Olivier Lavenka
O. LAVENKA